

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 MAI 2018

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

-AYANT DONNE POUVOIR : 1

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 10

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)

Messieurs Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séez)

Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Messieurs Louis GARNIER, Eric MINORET, Jean-Pierre MORELLE, Laurent HANICOTTE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Georges CHARRIERE), Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Alain EMPRIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Arlette NOIR



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 073-247300254-20180514-2018_30-DE

2018-30 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : ITINERAIRE CYCLABLE – PREMIERE TRANCHE « PONT DE LA BONNEVILLE – L'ÎLE »

Le Président rappelle que par la délibération en date du 20 avril 2015, le conseil communautaire avait validé le principe de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte, débutant au niveau de la base internationale d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice, en prolongation de la voie existante, jusqu'au lieu-dit l'Île sur la commune de Villaroger.

Le Président rappelle que par la délibération en date du 22 mars 2018, le conseil communautaire avait attribué le marché de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte – Tranche 1 : du pont de la Bonneville au lieu-dit l'Île, sur la commune de Villaroger pour un montant total de 737 828.14 euros HT.

Cette opération bénéficie d'une subvention Contrat Ambition Région de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président détail le plan de financement correspondant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Estimation du coût total du projet HT	Financeurs	Montant sollicités
Levés topo	20 000	<i>Subvention CAR Auvergne Rhône-Alpes</i>	267 000 €
Marché de travaux de VRD et signalétique	737 828	<i>Prêt</i>	400 000 €
Aménagements divers (devis en cours pour tables de pique-nique, supports vélos et poubelles)	15 000	<i>Autofinancement</i>	105 828 €
Total dépenses	772 828	Total recettes	772 828 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD

